RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FÉVRIER 2018

Le procès-verbal du 14 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

2018/01 : TRAVAUX DU CENTRE DE SECOURS : PLANS DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)

Le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur les plans de l'Avant-Projet Définitif (APD) des travaux du Centre de Secours tel que réalisés par le Maître d'œuvre et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant et à signer toutes les pièces nécessaires à cette démarche.

2018/02 : PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CENTRE DE SECOURS DE BONNAT

Le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS FAVORABLE au plan de financement prévisionnel des travaux de mise en conformité du Centre de Secours de BONNAT, modifié comme suit, afin d'atteindre 20% de participation de la commune de BONNAT, en qualité de Maître d'Ouvrage :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES HT	
Montant des travaux	89 807,22 €
Montant de la Moe	7 714,44 €
Montant du mobilier	2 728,75 €
Total prévisionnel des dépenses HT	**100 250,41 €**
RECETTES PRÉVISIONNELLES HT	
DETR (35% du HT)	35 087,65 €
Part SDIS (remboursement ultérieur)	32 581,38 €
Part Communes membres (remboursement ultérieur)	32 581,38 €
Dont Commune de Bonnat	*20 050,08 €*
Total prévisionnel des recettes HT	**100 250,41 €**

2018/03 : CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE AU SDIS 23

Le Conseil Municipal ACCEPTE de verser au SDIS 23 une contribution complémentaire de 1,00 € par habitant, selon les données INSEE, pour les 15 prochaines années, et ce à partir du 1er janvier 2018.

2018/04 : DEMANDE DE DÉROGATION AUTORISANT UNE CONSTRUCTION HORS DES PARTIES ACTUELLEMENT URBANISÉES DE LA COMMUNE – PARCELLE AL N°125

Le Conseil Municipal DEMANDE une dérogation pour que le projet d'autorisation de Certificat d'urbanisme opérationnel, concernant la construction d'une habitation sur la parcelle AL n°125, puisse être instruit favorablement :

2018/05 : DEMANDE DE DÉROGATION AUTORISANT UNE CONSTRUCTION HORS DES PARTIES ACTUELLEMENT URBANISÉES DE LA COMMUNE – PARCELLE CD N°32

Le Conseil Municipal DEMANDE une dérogation pour que le projet d'autorisation de Certificat d'urbanisme opérationnel, concernant la construction d'une habitation sur la parcelle CD n°32, puisse être instruit favorablement :

2018/06 : PROJET DE PÉRIMÈTRE ET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE COMPÉTENT EN MATIÈRE DE GEMAPI

Le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS FAVORABLE à l'arrêté préfectoral n°2017-12-26-001 du 26 décembre 2017 portant projet de périmètre et de statuts du Syndicat Mixte fermé compétent en matière de GEMAPI, sur le Bassin versant de la Petite Creuse.

2018/07 : RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL DE BONNAT

Le Conseil Municipal ADOPTE le règlement du cimetière modifié selon les propositions de la commission cimetière.

2018/07 : TARIFS DU CIMETIÈRE 2018

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs du cimetière pour l'année 2018 comme suit :

	15 ans	**30 ans**	**50 ans**
Concession cimetière	100 €	150 €	250 €
Concession cavurne	100 €	150 €	250 €
Columbarium	200 €	300 €	400 €
Dispersion des cendres	30 €		

Les tarifs entrent en vigueur à la date de publication de la délibération.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 08 février 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 07 février 2018
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

2018/09 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal -APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement du trésorier municipal.

2018/10 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe assainissement :

** section fonctionnement*

. dépenses : 37 629,17 € . recettes : 62 612,12 € d'où excédent = 24 982,95 €

. résultat antérieur reporté : 37 759,83 € d'où résultat 2017 à affecter = 62 742,78 €

** section investissement*

. dépenses : 13 716,47 € . recettes : 12 883,00 € d'où déficit = 833,47 €

. résultat antérieur reporté : 36 760,47 € d'où solde d'exécution 2017 = 35 927,00 €

2018/11 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du Budget annexe Assainissement comme suit :

* excédent de fonctionnement de 62 742,78 € en report à nouveau à l'article 002

* excédent d'investissement de 35 927,00 € en report à nouveau à l'article 001

2018/12 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal APPROUVÉ le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) 122 512,78 €

* section investissement (dépenses & recettes) 68 815,64 €

2018/13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget principal du trésorier municipal.

2018/14 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2017 du budget principal :

** section fonctionnement*

. dépenses : 1 203 850,82 € . recettes : 1 330 073,78 € d'où excédent = 126 222,96 €

. résultat antérieur reporté = 570 544,68 € d'où résultat 2017 à affecter = 696 767,64 €

** section investissement*

. dépenses : 920 393,83 € . recettes : 546 503,47€ d'où déficit = 373 890,36 €

. résultat antérieur reporté = 13 804,91 € d'où solde d'exécution 2017 = - 387 695,27 €

. reste à réaliser 2017 = - 95 174,00 € d'où besoin de financement au 31/12/17 = 482 869,27 €

2018/15 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'affecter les résultats du budget communal comme suit :

* excédent de fonctionnement de 696 767,64 €
  - 482 869,27 € à l'article 1068
  - 213 898,37 € en report à nouveau à l'article 002
* déficit d'investissement de 387 695,27 € en report à nouveau à l'article 001

2018/16 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2018

Le Conseil Municipal DÉCIDE de maintenir les taux 2017 des taxes directes locales pour l'année 2018.

Par conséquent, les taux sont fixés comme suit :

• taxe d'habitation : 18,01 % • taxe foncière (bâties) : 12,89 % •taxe foncière (non bâties) : 49,69 %

2018/17 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal APPROUVÉ le budget primitif 2018 du budget principal tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) 1 604 070,37 €
* section investissement (dépenses & recettes) 1 234 399,46 €

2018/18 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS BONNACHONNES

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes, pour un montant total de 31 206,00 €.

AMICALE BOULISTE	300,00
BOULE BONNACHONNE	1000,00
AMICALE POMPIERS	1500,00
BONNAT-ONIC	1000,00
COMITE DES FETES	4000,00
FOIRE PRIMEE BONNAT	760,00
SSB CYCLO CLUB	900,00
DE FIL EN AIGUILLE	500,00
ES PETITE CREUSE	800,00
FNACA (ACVG)	400,00
GRANDSAGNE 2000	100,00
AMIS DU TAROT	250,00
UPPERCUT 23	1000,00

LIRE A LOISIR	200,00
MOTO CLUB	700,00
QUESTIONS/CHAMPIONS	100,00
SOCIETE DE MUSIQUE	1500,00
SOCIETE DE PECHE	500,00
SSB FOOTBALL	190,00
SSB BASKET	6950,00
SSB BADMINTON	4290,00
SSB TENNIS	790,00
SSB HAND	1430,00
JUDO 2 VALLEES	1818,00
YOGA BONNAT	228,00

2018/19 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions suivantes, aux associations extérieures, pour un montant total de 3 712,75€

COLLEGE M. BLOCH	830,00
CINE PLUS LIMOUSIN	1032,22
ASSOCIATION MAIRES	433,03
SOINS A DOMICILE	667,50

SECOURS CATHOLIQUE	250,00
SECOURS POPULAIRE	250,00
AMRF	75,00
CVAD	175,00

2018/20 : DÉPÔT DES ARCHIVES DES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS

Le Conseil Municipal DÉCIDE du dépôt des archives municipales aux archives départementales dans les conditions prévus par la réglementation mais ACCEPTE la conservation dans les locaux de la mairie des documents administratifs de plus de 50 ans dont la nécessité serait avérée, après inventaire contradictoire réalisé sur site par le service des archives départementales.

2018/21 : TARIFS 2018 DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal DECIDE de supprimer les options « ménages » à compter du 1er mai 2018. Les tarifs affectés à la location de la salle des fêtes 2018 restent identiques à ceux de la délibération du 14/12/201. :

2018/23 : TRAVAUX DU CENTRE DE SECOURS : CHOIX DE CONTRÔLEUR TECHNIQUE ET DU COORDONNATEUR SPS

Dans le cadre des travaux du centre de secours de BONNAT, il convient de faire appel à un contrôleur technique et un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

Le Conseil Municipal ACCEPTE la proposition du cabinet APAVE de LIMOGES, pour une prestation de Contrôle Technique s'élevant à 1650 € HT et une prestation de Coordonnateur SPS s'élevant à 1860 € HT.

2018/24 : AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE 2 : AVENANT N°1

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché travaux pour l'aménagement du Bourg 2ème tranche, d'un montant de 2 845,68 € HT, soit 3 414,82 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 223 171,10 € HT, soit 267 805,32 € TTC.

2018/25 : DÉVIATION POIDS LOURDS DU BOURG

Après les travaux d'aménagement du bourg, la rue de la Paix ne pourra plus être empruntée par les poids-lourds. Aussi, en concertation avec le service des routes du Conseil Départemental et la commission des travaux, Monsieur le Maire propose un plan de déviation du bourg.

Le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS FAVORABLE au plan de déviation tel que proposé et AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives (demande d'accord au conseil départemental, arrêtés de circulation...) et toutes les dépenses (achat de panneaux de circulation, travaux d'aménagement du Champs de Foire…) nécessaires à la mise en œuvre de cette déviation.

2018/26 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Conseil Municipal DÉSIGNE les deux membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) représentant Bonnat suivant :

- Membre titulaire : Philippe CHAVANT
- Membre suppléant : Alain MORET.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 10 avril 2018
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2018

Les procès-verbaux du 1er février et du 27 mars 2018 ont été adoptés à l'unanimité.

2018/27 : ATTRIBUTION DES LOTS APRÈS APPEL D'OFFRES – EXTENSION ET MISE AUX NORMES DU CENTRE DE SECOURS DE BONNAT

Le Conseil Municipal DÉCIDE d'attribuer le marché de travaux pour l'extension et la mise aux normes du centre de secours de Bonnat comme suit :

DÉSIGNATION DU LOT	NOM DU CANDIDAT	PRIX
Lot n° 1 - démolitions - gros-œuvre - maçonnerie	SARL CHAUSSARD	33 402,65 €
Lot n° 2 - charpente bois _ couverture	ETS PASCAL MOREAU / (SS-TRAIT ENT. LEPRAT	18 935,50 €
Lot n° 3 - menuiseries extérieures et intérieures	ETS PASCAL MOREAU	9 330,00 €
Lot n° 4 - doublages - cloisons sèches - plafonds - isolation	SARL PIERRE FAURE	10 862,20 €
Lot n° 5 - plomberie - sanitaires - chauffage - ventilation	SARL TRULLEN BATIMENT	3 360,37 €
Lot n° 6 - revêtements carrelés	EIFFAGE CONSTRUCTION	3 175,86 €
Lot n° 7 - peintures - nettoyage	SARL CADILLON	5 662,00 €
Lot n° 8 - électricité courants forts et faibles	SARL PAROTON	3 600,00 €
Lot n° 9 - assainissement – vrd	STE OUVRARD LALUQUE	10 045,40 €
Lot n° 10 - mobilier : tables de désinfection	CEFINOX	3 500,00 €
Lot n° 11 - portes sectionnelles	SARL SEZAME	5 925,00 €

Le montant du marché s'élève à 107 798,98 € HT soit 129 358,78 € TTC.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces constituant le présent marché et tout document à intervenir et à solliciter toutes les subventions attribuables, dans la limite de 80 % du montant HT du présent marché.

2018/28 : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU CENTRE DE SECOURS AU SDIS 23

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification de l'article 4 de l'avenant n°1 à la convention tel que rédigé par le SDIS 23, précisant la responsabilité de chacun lorsque des travaux de grosses réparations deviendraient nécessaire ; et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

2018/29 : REFACTURATION DU NETTOYAGE DES TAGS

Le Conseil Municipal DÉCIDE de refacturer le coût des produits et équipement pour le nettoyage des tags, de façon égale entre les 4 familles concernées, soit 113,19 € chacune et AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recette correspondant.

2018/30 : ATTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRES DE SUBVENTIONS ET AIDES AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Le Conseil Municipal AUTORISE le versement de l'aide et des subventions suivantes :

- Association « l'École du Chat » : fourniture de nourriture animale à hauteur de 200 €
- ACCA : 700 €
- Association « Chasse et Nature » : 500 €

2018/31 : FINANCEMENT DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS ET MAINTIEN DES AIDES AELB

Le Conseil Municipal VOTE une motion de soutien DEMANDANT à l'État le maintien des budgets des Agences de l'Eau et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le maintien de ses financements sur l'ANC et plus particulièrement sur le soutien aux réhabilitations des ANC non conformes.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 13 juin 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 07 juin 2018
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

Le procès-verbal du 06 juin 2018 a été adopté à l'unanimité.

2018/32 : AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE 2 : AVENANT N°2

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché travaux pour l'aménagement du Bourg 2ème tranche, d'un montant de 11 567,26 € HT, soit 13 880,71 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 234 728,36 € HT, soit 281 686,03 € TTC.

2018/33 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FRANCE TÉLÉCOM

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le produit de la RODP due par FRANCE TELECOM, qui s'élève au titre de l'année 2018 à 2 649,37 € et à recouvrer cette recette par l'émission d'un titre exécutoire.

2018/34 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le produit de la RODP de gaz pour l'exercice 2018 qui s'élève à 358,00 € et à recouvrer cette recette par l'émission d'un titre exécutoire.

2018/35 : REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT R1 DUE PAR GRDF

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser le produit de la redevance de fonctionnement R1 de gaz pour l'exercice 2018 qui s'élève à 1 173,00 € et à recouvrer cette recette par l'émission d'un titre exécutoire.

2018/36 : DÉNOMINATION DE RUES, PLACE ET PARKING

Le Conseil Municipal NOMME et DÉLIMITE les rues et places de la façon suivantes:

- La **place du Foirail** est formée des 2 rues qui débutent au carrefour de l'avenue de la Liberté et qui se terminent aux carrefours avec l'avenue du Château ;
- La **rue des Frémeaux** débute au carrefour avec l'avenue du Château et se termine au carrefour avec la RD n°15 ;
- La **rue de la Croix Blanche** débute au carrefour avec l'avenue du Château et se termine au carrefour avec l'avenue de la Marche ;
- La **rue du Cimetière** débute au carrefour avec la place de l'Église et se termine au carrefour avec le chemin des écoliers ;
- Le **parking des Bains-Douches** est composé des parcelles cadastrées BC n°164, n°165 et n°295.

2018/37 : DEMANDES DE SUBVENTION DETR

Le Conseil Municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions DETR et toutes les subventions possibles pour les projets d'achat d'une épareuse et d'éclairage de l'Eglise.et établir, pour chaque projet, le plan de financement correspondant, provisoire puis définitif, dans la limite des crédits de dépenses votés au budget prévisionnel 2018, et dans la limite de 80 % de montant subventionné.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 19 juillet 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 16 juillet 2018
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal du 12 juillet 2018 a été adopté à l'unanimité.

2018/38 : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR REFINANCEMENT

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire souscrire un emprunt auprès de la Banque Postale, pour le refinancement d'un emprunt, d'un capital de 423 837,00 € au taux fixe de 1,45 %, sur 11 ans et l'AUTORISE à rembourser de façon anticipée l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole.

2018/39 : INSTALLATION D'UNE STATION METEO-FRANCE AUX ATELIERS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal AUTORISE l'installation d'une station météorologique automatique aux ateliers techniques et AUTORISE Monsieur le Maire signer la convention d'occupation du domaine communal qui sera établie par Météo-France.

2018/40 : ENTRETIEN DU PLAN D'EAU DU MONTECOT

Le Conseil Municipal DECIDE le curage du plan d'eau du Montécot. Ces travaux interviendront quand les conditions climatiques les rendront possibles et après réceptions des autorisations réglementaires.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 19 septembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 17 septembre 2018
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal du 12 septembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

2018/41 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport de la CLETC de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci. Pour la Commune de Bonnat, en 2018, elles s'élèvent à 199 805,00 €.

2018/42 : DOSSIERS DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention DETR 2019 et APPROUVE les plans de financement prévisionnels correspondants pour les projets suivants :

- Agrandissement du cimetière
- Construction d'un Pôle Santé
- Installation d'un dispositif de chauffage et climatisation pour la mairie
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- Eclairage de l'église

2018/43 : EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'EVOLIS 23-SPANC- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'élargissement du périmètre d'Evolis 23 à l'intégralité de la Communauté de Communes Creuse Confluence, pour l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif.

2018/44 : REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » À LA CCPCM POUR 2026

Le Conseil Municipal considère qu'il apparaît INOPPORTUN de transférer à un échelon intercommunal la compétence « eau et assainissement collectif » à la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche dès le 1er janvier 2020 ; décide en conséquence D'APPROUVER L'OPPOSITION AU TRANSFERT des compétences « eau et assainissement collectif » à la communauté de communes de Portes de la Creuse en Marche au 1er janvier 2020 et DEMANDE LE REPORT DU TRANSFERT des compétences « eau et assainissement collectif » à la communauté de communes de Portes de la Creuse en Marche au 1er janvier 2026.

2018/45 : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BIEN DE SECTION

Le Conseil Municipal EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'aliéner une partie du bien de section sis les Devants de Grandsagne, cadastré BO n°81, soit environ 1035 m² ; FIXE le prix de la vente du dit terrain à 2,00 €/m² ; PRECISE que tous les frais (notaire, bornage et tout autre frais annexe) seront supportés par l'acquéreur ; AUTORISE le Maire à CONVOQUER les électeurs de la section pour un référendum relevant de cette aliénation, dans les 6 mois suivant la transmission de la délibération.

La vente sera décidée par la majorité absolue des suffrages exprimés.

2018/46 : CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE DU SDEC POUR L'ILLUMINATION DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal SOLLICITE le concours technique du S.D.E.C. (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) pour le projet d'éclairage public concernant l'Eclairage de l'Eglise, le CHARGE du montage des

dossiers de collecte et valorisation des CEE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le S.D.E.C. et la commune.

2018/47 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des listes électorales, qui entre en vigueur le 1er janvier 2019, le Conseil Municipal DÉSIGNE les membres de la commission de contrôle électoral suivants : Séverine SELLIER, Laurent LAFAYE, Jean-Claude BRISSET, Eric GIRY et Jean-François GENEVOIS.

2018/48 : DEVENIR DES ŒUVRES MISES À DISPOSITION PAR LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE RESTITUER les deux œuvres mises à dispositions depuis le 20 juin 1956 par le Centre National des Arts Plastiques.

2018/49 : COMPTEURS « LINKY »

Les compteurs « Linky » vont bientôt être déployés sur la commune de BONNAT. Dans ce cadre, le Conseil Municipal - DÉCIDE que le remplacement des compteurs d'électricité actuels, domaines publics de la commune de Bonnat, pour un compteur « Linky », ne pourra être effectif qu'après accord des propriétaires des habitations concernées.

- EMET UN AVIS FAVORABLE concernant la prise d'un arrêté municipal par Monsieur le Maire portant réglementation de la campagne d'installation des compteurs « Linky ».

2018/50 : SAPINS DE NOËL POUR DÉCORATION DU BOURG

Le Conseil Municipal DECIDE DE NE PAS RECONDUIRE l'achat de sapins de noël pour décorer le bourg et les villages devant les commerces et artisans de la commune.

2018/51 : BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal VALIDE la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessous :

	Investissement		**Fonctionnement**	
Détail chapitres et articles	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
65-65548 - Participation Evolis			20 000,00 €	
66-66111 - Intérêts des emprunts			7 693,00 €	
66-6688 - Autres intérêts et frais bancaires			28 103,00 €	
77-7788 - Recette exceptionnelle				7 800,00 €
022 - Dépenses imprévues			- 33 483,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement			- 14 513,00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		- 14 513,00 €		
16-1641 - Capital des emprunts	393 924,00 €	423 837,00 €		
97065-21-21571 - Acquisition matériel roulant	- 20 000,00 €			
97065-21-21578 - Acquisition matériel non roulant	35 400,00 €			
TOTAL DM N°1	**409 324,00 €**	**409 324,00 €**	**7 800,00 €**	**7 800,00 €**

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 19 novembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 16 novembre 2018
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

Le procès-verbal du 12 novembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

2018/52 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal ACCEPTE l'admission en non-valeurs des créances que le comptable n'a pas pu recouvrer à l'encontre de 4 redevables, pour un montant de 547,31 €.

2018/53 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet, et- AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches administratives relevant de cette création et à signer tous les documents y afférents. Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

2018/54 : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE CRÉER de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires et AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives incombant à ces opérations et à signer tous les documents à intervenir.

Les modalités de recrutement sont • rémunération nette de 883 € (répartition à part égale de la DFR) ; • indemnité de 40,00 € par demi-journée de formation (2 sont prévues) ; • forfait de 40 € pour le remboursement des frais de carburant

2018/55 : PROPOSITION D'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE BOUCHERIE

Le Conseil Municipal DECIDE DE FAIRE une proposition d'achat d'un montant de 500,00 € TTC pour l'ensemble des biens de l'actif de la SARLU BOUCHERIE BLONDEL, inventoriés dans le cadre de la liquidation judiciaire. En cas d'acceptation du liquidateur, les crédits seront inscrits au BP 2019.

2018/56 : ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL À GRANDSAGNE

Le Conseil Municipal DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé à Grandsagne, prenant son départ entre les parcelles BK n°195 et BK n°253 et prenant fin face à la parcelle BK n°213, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

2018/57 : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2019

Le Conseil Municipal -FIXE les tarifs 2019 comme suit :

Autres services

DESIGNATION	TARIFS
Photocopie	0,40 €
Fax	0,40 €
Marchands ambulants (sauf métier de bouche)	115 € par jour

Location salle des fêtes Roger Coindat :

	ASSOCIATIONS				PARTICULIERS - TRAITEURS - ENTREPRISES			
	Bonnat		Extérieure		Bonnat		Extérieure	
	1 jour	wk-end	1 jour	wk-end	1 jour	wk-end	1 jour	wk-end
Location salle des Fêtes et cuisine	gratuit	gratuit	130 €	200 €	130 €	200 €	150 €	250 €
Location salle des Fêtes sans cuisine	gratuit	gratuit	70 €	80 €	70 €	90 €	90 €	110 €
Location Salle des Fêtes pour spectacle GRATUIT	Gratuit (association culturelle)							
Caution	350 €							

Location de matériels, pour festivités organisées par des bonnachons, sur le territoire de Bonnat uniquement (tarifs fixes pour 1 ou 2 jours). :

	ASSOCIATION	PARTICULIER
Location chapiteau	gratuit	125 €
Location stands	gratuit	30 €
Location barbecue à gaz (bouteille non fournie)	gratuit	20 €
Location chambre froide	gratuit	125 €
chaises et tables	gratuit	gratuit
Caution	150 €	

Cimetière :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière	100 €	150 €	250 €
Concession cavurne	100 €	150 €	250 €
Concession Columbarium	200 €	300 €	400 €
Dispersion des cendres	30 €		

2018/58 : TARIFS ASSAINISSEMENT 2019

Le Conseil Municipal FIXE les tarifs relevant de l'assainissement collectif à partir du 1er janvier 2019, comme suit : • Prix au m3 : 1,60 € • Abonnement : 35 € (Tarifs applicables sur la consommation 2019).

2018/59 : MISE À JOUR DE LA CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec 30 millions d'Amis, pour la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, avec participation financière de la commune de Bonnat après chaque campagne de stérilisation et FIXE le montant des dépenses annuelles afférentes à ces actions à 600,00 TTC maximum.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 26 décembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 20 décembre 2018
Le Maire, Philippe CHAVANT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BONNAT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DÉCEMBRE 2018 - SESSION EXTRAORDINAIRE

2018/61 : MISE À LA LOCATION DES LOCAUX DE LA BOUCHERIE

Le Conseil Municipal - DECIDE DE PROPOSER À LA LOCATION les locaux de la boucherie, par un bail à titre précaire, dont les modalités sont les suivantes ;

- Loyer mensuel : 250,00 € HT soit 300,00 € TTC ;
- Durée : 18 mois (renouvelable 1 fois maximum)
- Echéance payable : à terme échu

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour la signature de toutes pièces à intervenir relative à cette affaire.

Vu par Nous, Philippe CHAVANT, Maire de la Commune de BONNAT, pour être affiché à la porte de la Mairie le 04 janvier 2019, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

À BONNAT, le 04 janvier 2019
Le Maire, Philippe CHAVANT